RAPPORT ANNUEL DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

UNEP les entreprises du paysage

www.entreprisesdupaysage.org

UNEP les entreprises du paysage

Les entreprises du paysage : des professionnels pour créer et entretenir les espaces paysagers, les parcs et les jardins

28 000 entreprises
dont 94% ont moins de 10 salariés

92 000 actifs

5,25 milliards d'€ de chiffre d'affaires

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 28000 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics.

Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, mais aussi à informer et aider ses adhérents dans leur vie d'entrepreneur : 70% d'entre eux ont moins de 10 salariés.

Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents.

L'Unep a, depuis 2006, ses engagements de service certifiés selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep est évalué au niveau « confirmé » de l'Afaq 26000.

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP REF. 166 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION Confirmé

SOMMAIRE

Les temps forts 2014 . . . . . p. 02 - 03

Promouvoir la diversité des entreprises et leurs marchés . . . . . p. 04 - 11

Professionnaliser les pratiques et les acteurs . . . . . p. 12 - 17

S'engager pour la biodiversité et la satisfaction des clients . . . . . p. 18 - 23

L'Unep à l'écoute, conviviale et innovante . . . . . p. 24 - 37

OURS :

Conception / réalisation : ZZB Communication - mai 2015
Crédits photos : © Unep, DR sauf : p.2 : Thinkstock/©Lev Radin, ©A. Reinholds, © M. Lorhbach, © Balatoniphoto - p.4 : Thinkstock/© M.Jay - p.6 : Thinkstock/©TianaV - p. 7 : © VAL'HOR/Nathalie Rous, © FNPHP - p.8 : Thinkstock/©J. Cairns: © Ville d'Angers - p.9 : © VAL'HOR/Nathalie Rous, © FNSEA, © FNPHP - p.10 : © FNSEA, © D.Coulon - p.11 : © Franck Beloncle/ccmsa/départementImage - p.12 : Thinkstock/©Adisa - p.13 : © Franck Beloncle/ccmsa/départementImage - p.14 : © Plante&cité - p.15 : ©Fotolia/ imagika,©Valérie Couteyron - p.16 : © Valérie Couteron, © Orée, © Fafsea - p.18 : © Plante&cité/François Colson, Thinkstock/©Jules Kitano - p.19 : © Jean-Luc Carré, © Unep les entreprises du paysage/ Lydie Lecarpentier - p.20 : © Orée - p.22 : JardinsJardin©AudeSIRVAIN - p.26 : © Jean-Luc Carré, © Unep les entreprises du paysage/ Lydie Lecarpentier

IMPRIM'VERT®

ÉDITO

« Enfin !

Faire des entreprises du paysage des acteurs incontournables de l'économie verte. C'est cet objectif de mandature qui a conduit mon action, cette année, dans la continuité de mes prédécesseurs et avec l'ensemble des professionnels investis à l'Unep.

L'Unep est proche des problèmes quotidiens des entreprises et développe les services qui leur permettent d'être informées et accompagnées.
Ses actions s'inscrivent aussi dans le temps long par la défense du secteur, sa promotion et sa prospective.

La victoire obtenue concernant la reconnaissance de la maçonnerie paysagère comme une activité intrinsèque des entreprises du paysage en est le meilleur exemple. Après plus de dix années d'explication et de répétition, avec force et détermination, je me réjouis de ce succès qui renforce l'identité des entreprises du paysage.

C'est l'avenir de notre profession qui était en jeu. Et c'est grâce à la persévérance de l'ensemble des élus investis à l'Unep qui ont porté cette demande légitime auprès des députés comme des gouvernements successifs que nous avons pu obtenir cette évolution législative. C'est grâce à l'union de nos individualités que nous arrivons collectivement à faire bouger les lignes.

C'est dans cette dynamique collective et cette possibilité de temps long que réside la force de l'Unep. Cela demande de l'engagement, de l'énergie et du temps. Merci !

Notre métier est passionnant, il mérite bien qu'on le valorise avec conviction et passion ! »

Catherine Muller,
Présidente de l'Unep - les entreprises du paysage

TEMPS FORTS 2014

AU NIVEAU NATIONAL

Lutte contre la concurrence déloyale

L'Unep a signé, avec les organisations syndicales de salariés et les acteurs institutionnels, une convention nationale de lutte contre le travail illégal, déclinée dans les régions Unep. En parallèle, l'Unep poursuit ses actions pour lutter contre le statut d'auto-entrepreneur.

Lire l'article p. 11

La maçonnerie paysagère reconnue

Après plus de dix ans de négociation, l'Unep a enfin obtenu la reconnaissance de la maçonnerie paysagère comme une activité intrinsèque aux activités des entreprises du paysage, inscrites au code rural. Le professionnalisme des entreprises du paysage et leurs spécificités s'en trouvent renforcés.

Lire l'article p. 10

47ème Congrès de l'Unep sous le signe de l'innovation

L'Unep encourage les entreprises du paysage à se lancer dans l'innovation, indispensable pour se démarquer de la concurrence et nécessaire pour développer leurs compétences sur les marchés.

Lire les articles p. 21 et 27

Palmarès des Villes les plus vertes de France

Pour promouvoir le foisonnement d'initiatives végétales en milieu urbain et ainsi renforcer le rôle des entreprises du paysage sur ces marchés, l'Unep a lancé le Palmarès des Villes les plus vertes de France.

Lire l'article p. 08

Nouveau régime de prévoyance santé

L'Unep a signé, avec Agrica, un avenant à la convention collective du paysage, fixant le nouveau régime de prévoyance santé des salariés non-cadres du secteur. Agri Prévoyance a été recommandé, à l'unanimité, organisme assureur et gestionnaire de ce régime.

Lire l'article p. 15

Certification Afaq 26000

L'Unep a été évaluée Afaq 26000 à l'automne 2014 et a obtenu le niveau «confirmé». À travers cette évaluation, l'organisation professionnelle confirme son engagement en faveur de la RSE dans le secteur du paysage et encourage les démarches volontaires des entreprises adhérentes.

Lire l'article p. 27

afaq 26000 Responsabilité sociétale
évalué par AFNOR CERTIFICATION
Confirmé

TEMPS FORTS 2014

AU NIVEAU RÉGIONAL

NORD-PICARDIE

Une convention régionale pour le rapprochement des acteurs de la formation et des professionnels du paysage.

NORD-EST

Une nouvelle charte interrégionale de coopération signée entre les 3 DRAAF et l'Unep Nord Est.

BRETAGNE

Les réunions de proximité et de convivialité de l'Unep Bretagne.

NORMANDIE

Une journée thématique sur le paillage : une manière d'intégrer la biodiversité dans ses prestations.

ÎLE-DE-FRANCE

Constituer un réseau d'entreprises pour répondre aux marchés : les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME).

PAYS DE LA LOIRE / POITOU-CHARENTES

Une belle présence aux 11èmes Floralies Internationales 2014 de Nantes.

CENTRE-LIMOUSIN

2ème Journée Professionnelle au Château de Chamerolles.

BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ

Voyage d'étude en Suisse : découverte et convivialité avec les paysagistes helvétiques.

AQUITAINE

Une conférence pour promouvoir les critères de RSE auprès des donneurs d'ordres publics.

RHÔNE-ALPES / AUVERGNE

Journées d'information sur les meilleures pratiques pour l'environnement.

MIDI-PYRÉNÉES

Une campagne de prévention contre le travail illégal dans le secteur des espaces verts.

MÉDITERRANÉE

5 000 visiteurs pour la première édition du festival de jardins éphémères à Montpellier.

RÉUNION

Mobilisation sur la problématique de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles.

Pour en savoir plus, lire les actualités en régions p. 28 et 29

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES ENTREPRISES ET LEURS MARCHÉS

La diversité et l'évolution constante des métiers du paysage doivent faire l'objet d'une promotion importante.
Les nouveaux besoins, les nouveaux marchés et les nouvelles techniques obligent à être très pédagogues.
Le mot « jardin » est à réinvestir pour expliciter tout ce qu'il recouvre : du paysagisme d'intérieur au reboisement en passant par le génie écologique, l'élagage, l'écopastoralisme, mais aussi les toitures et murs végétalisés, sans oublier, bien entendu, la création et l'entretien de terrains de sport, d'espaces verts publics et de jardins d'entreprises et de particuliers.
La promotion de la diversité des tailles d'entreprise et la valorisation des talents sont essentielles.

POUR CONTINUER À ASSEOIR L'IDENTITÉ DES ENTREPRISES DU PAYSAGE ET EXPLIQUER QUI ELLES SONT ET CE QU'ELLES FONT,
L'UNEP SE FIXE TROIS OBJECTIFS :

- → doter le secteur de données complètes sur les tendances, les marchés, les emplois ;
- → promouvoir la profession, les entreprises et leurs acteurs ;
- → développer et défendre les champs de compétences des entreprises du paysage.

Le baromètre économique

Recul inquiétant au second semestre 2014

Le secteur du paysage semblait mieux résister que les autres à la conjoncture, mais les indicateurs sont passés au rouge fin 2014.

Le 1er semestre 2014 témoignait d'une reprise de l'activité, notamment due à une météo favorable et à la finalisation des chantiers débutés avant les élections municipales. L'activité a subi un recul inquiétant au second semestre 2014 : - 2,5% au 3ème et - 2% au 4ème trimestre, entraînant une baisse de la tendance annuelle de + 3,5% à la fin du premier semestre à + 1% fin 2014.

C'est en particulier la création de jardins et d'espaces verts qui plombe les chiffres avec une baisse de 4% au 3ème trimestre, puis de 3% au 4ème. Si les marchés privés collectifs ont tiré leur épingle du jeu, avec un recul de 2,5% au 3ème trimestre et une croissance nulle au 4ème trimestre, les marchés particuliers et publics ont connu une brutale dégradation, avec respectivement - 2,5% et - 3% de chiffre d'affaires au 4ème trimestre.

Les perspectives d'activités sont inquiétantes. La baisse de la mise en chantier de logements neufs et la chute globale de l'activité en matière de travaux publics se répercutent sur l'activité des entreprises, entraînant une prévision de baisse du chiffre d'affaires du 1er semestre 2015.

- 4%
pour la création de jardins et d'espaces verts au 3ème trimestre

Loi Alur

Pour une politique urbaine plus verte

L'Unep, grâce à son action, a permis de «verdir» la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) publiée en février dernier, notamment en modifiant le règlement d'urbanisme.

Désormais, des règles peuvent imposer une part minimum de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de la nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville.
Le règlement peut également fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques.

Retombées par catégorie de média

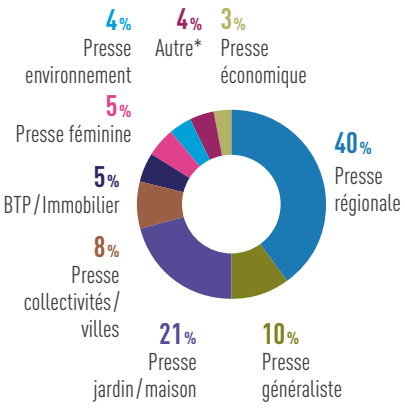

* loisirs, santé, sciences, société, sport, marketing & communication, tourisme

Évolution de l'audience de 2012 à 2014 en million de contacts

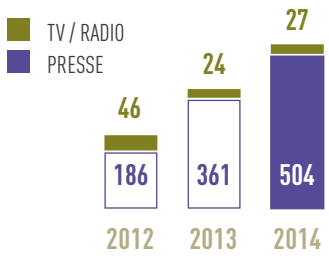

Les relations presse

Le secteur fait parler de lui

Le Palmarès des Villes Vertes, publié à l'occasion des élections municipales, est de loin le sujet le plus médiatisé des entreprises du paysage en 2014. Son succès a contribué à engendrer une audience record de 531 millions de contacts potentiels sur toute l'année, avec un bon équilibre entre presse digitale (51%) et presse écrite (47%) ; les médias audiovisuels représentant 2%.

2 conférences de presse
Vœux de l'Unep
+ Conférence de rentrée 2014

24 communiqués de presse et alertes

34 interviews

750 retombées

S'investir dans l'interprofession Val'hor

Plus fort ensemble !

Depuis 2005, l'Unep apporte son concours à Val'hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Cette structure promeut le secteur du paysage et développe la visibilité de ses métiers. Elle a notamment accompagné l'Unep sur les chiffres-clés, les baromètres semestriels, les Olympiades des métiers, les Victoires du Paysage et les concours de reconnaissance des végétaux.

Interprofessionnalité

Benoît Ganem, Président de Val'hor

« La seule finalité de l'action interprofessionnelle, c'est de développer le marché au profit des métiers représentés par les familles au sein de Val'hor.
L'Unep est l'une d'entre elles pour les entreprises du paysage et du jardin et montre son attachement à cette cause pour que les particuliers et les commanditaires - publics et privés - passent commande pour plus de jardins et plus de paysages.
Cependant, rien ne se fera sans innovation, sans anticipation et sans adaptation des entreprises à l'évolution du marché.
C'est aussi le sens que je partage, de l'adhésion des entreprises du paysage à l'organisation professionnelle : l'Unep. »

Partenariat

François Félix,
Président de la FNPHP*

« Malgré les temps difficiles que nous connaissons tous, notre devoir d'entrepreneur est d'aller de l'avant. Dans ce contexte, la FNPHP a fait le choix de ne pas s'isoler. Nous sommes plus que jamais tournés vers les initiatives de partenariat, notamment avec l'Unep.
Nos producteurs possèdent un véritable savoir-faire et une offre de grande qualité. Ils sont aussi compétitifs et capables de s'organiser, seuls ou groupés, pour apporter un meilleur service. Ils veulent désormais le faire savoir à tous les acteurs du paysage !
La création d'un « Pavillon de Production Française », avec le soutien de l'Unep sur Paysalia en décembre prochain, pour rendre plus visibles nos entreprises, est un signal fort envoyé non seulement à la filière mais aussi aux décideurs.
Nous avançons groupés, dans des démarches innovantes, pour relever ensemble le défi de la construction du paysage de demain. »

* Fédération Nationale des Producteurs, Horticulteurs et Pépiniéristes.

Coopération

Jean-Marc Bouillon,
Président de la FFP*

« La FFP et l'Unep coopèrent depuis longtemps pour promouvoir leurs métiers. Nous œuvrons ensemble au sein de Val'hor pour valoriser nos compétences, innover, mieux connaître les marchés et sensibiliser les maîtres d'ouvrage, socle de développement de notre filière.
En juin dernier, j'ai présenté le résultat de notre enquête sur la qualité, la nature et les évolutions possibles des relations entre nos métiers de paysagiste-concepteur et d'entrepreneur.
Il en ressort qu'au-delà de nos prérogatives propres, nous devons accentuer notre culture croisée, passer plus de temps ensemble sur nos chantiers, sur les terrains de l'innovation et de nos nouveaux marchés, pour mutualiser nos savoir-faire.
C'est de la qualité du dialogue entre nos deux professions que naîtront des projets de qualité, durables et responsables. »

* Fédération Française du Paysage

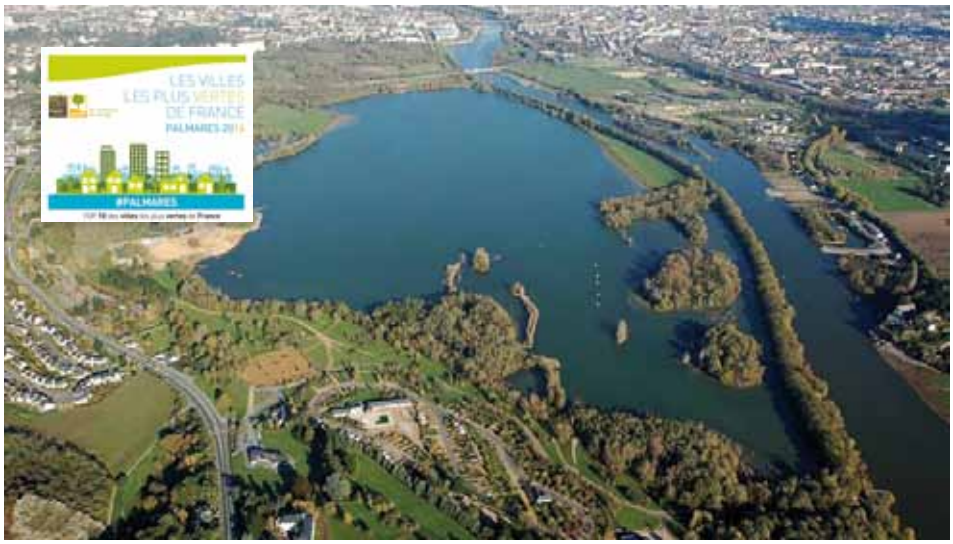

Palmarès et Observatoire des villes vertes

Promouvoir les initiatives végétales en milieu urbain

À l'occasion des élections municipales de 2014, l'Unep a mis en valeur le secteur du paysage avec le Palmarès des Villes les plus vertes de France, réalisé auprès des 50 plus grandes villes françaises. Les résultats, dévoilés au premier semestre 2014, ont couronné Angers, à la tête de ce Palmarès, devant Nantes et Limoges.

L'Unep a saisi ce rendez-vous politique pour relayer les messages des professionnels du secteur et faire en sorte que les élus prennent des engagements précis dans leurs projets de mandatures.

Dans la continuité de ce Palmarès, l'Unep a lancé, en septembre 2014, avec Hortis, l'association regroupant les responsables de nature en ville, l'Observatoire des villes vertes. Son objectif est de développer la réflexion sur les perspectives de la ville verte en France et de promouvoir les initiatives végétales en milieu urbain. Cette étude qualitative s'ancre dans la durée et prévoit des résultats trimestriels dès 2015, révélant les pratiques émergentes, les tendances de fond, les dernières innovations et les projets d'aménagement paysagers exemplaires des collectivités les plus en pointe.

Observatoire des villes vertes

Jean-Pierre Guéneau,
Président d'Hortis

« Les relations d'Hortis avec l'Unep sont naturelles car ensemble, nous portons la responsabilité de créer et gérer des espaces de qualité, durables et de valeur au plan écologique.
Face à des enjeux sociétaux et environnementaux très importants, il est indispensable que nous puissions développer des réflexions et des actions communes. Dans ce sens, Hortis participe à l'élaboration des règles professionnelles réalisées par l'Unep, afin de promouvoir les bonnes pratiques et d'en garantir la bonne application.
Nos intérêts partagés pour la place du végétal en ville nous ont conduits à développer une démarche prospective commune en analysant ensemble les pratiques émergentes dans les collectivités les plus en pointe sur cette thématique. C'est pourquoi nous avons mis en place ensemble l'Observatoire des Villes Vertes. »

Contribution au plan paysage

L'Unep participe au plan Paysage du Ministre de l'environnement

Le 8 septembre, l'Unep a participé au rendu du Plan Paysage par Ségolène Royal, Ministre de l'environnement qu'elle a présenté en Conseil des Ministre le 25 novembre. La Présidente de l'Unep, Catherine Muller, a remercié la ministre de s'emparer de cette question du Paysage quotidien et a salué son ambition.

Car au-delà de leur aspect esthétique et historique, les jardins et espaces verts sont enfin reconnus pour leurs bénéfices sur la santé et la création de lien social, en plus de leurs effets bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité. Ils représentent un investissement pour les générations futures et doivent devenir une cause nationale de santé publique.

L'Unep a formulé 10 propositions allant de l'obligation de contribuer à un fond communal dédié à l'aménagement et l'entretien des espaces verts publics pour un montant correspondant à un pourcentage global des travaux pour tout projet immobilier ne respectant pas le PLU, à celle d'écarter systématiquement le moins cher et le plus cher sur la réponse aux appels d'offres, en passant par inclure la notion d'accompagnement avec une obligation de résultat dans les marchés publics, au-delà des marchés de confortement inclus aux marchés de création.

Un nouveau Groupe Technique de Métier

Le GTM Milieux Naturels et Forestiers

Afin d'améliorer la visibilité des entreprises du paysage sur les métiers exercés en milieux naturels et forestiers, les administrateurs de l'Unep ont voté, le 12 décembre 2014, la création d'un nouveau Groupe Technique de Métier : le GTM Milieux Naturels et Forestiers.

Il s'agit de rechercher un dénominateur commun aux activités de reboisement, génie végétal, génie écologique, éco-pastoralisme, protection du littoral, restauration de milieux dégradés, phyto remédiation, etc., pour gagner en visibilité sans pour autant « gommer » la spécificité de chacun de ces métiers. Ce GTM permettra d'assoir le rôle des entreprises du paysage comme acteurs du développement de la biodiversité.

Colloque « Génie végétal, génie écologique »

Un « laboratoire d'idées végétales »

Le 11 décembre 2014, l'Unep a organisé avec Val'hor, la 2nde édition du Colloque « Génie végétal, génie écologique ». Ce « laboratoire d'idées végétales » a pour objectif de valoriser les savoir-faire d'entrepreneurs du paysage dans ce domaine par des exemples concrets de réalisations.

Les interventions de professionnels, scientifiques ou maîtres d'ouvrage ont permis d'expliquer comment se structure la jeune filière du génie écologique, de démontrer l'intérêt des techniques de génie végétal et de génie écologique dans la lutte contre l'érosion, et de débattre de l'importance du travail conjoint entre écologues, entrepreneurs du paysage et producteurs. Un succès rassemblant plus de 100 participants.

A-IGÉco

Fondée en 2014, l'A-IGÉco est l'association fédérative des Acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologique.

L'Unep fait partie des membres fondateurs de cette association qui regroupe les réseaux existants dans les domaines de l'ingénierie et du génie écologique pour favoriser les échanges entre tous les acteurs concernés par la thématique : chercheurs, formateurs, praticiens, experts, entrepreneurs, décideurs et gestionnaires. Elle a pour objectifs de renforcer et valoriser le niveau de connaissance de ces acteurs, de faire connaitre leur niveau d'expertise et leur savoir-faire et d'accompagner le développement des marchés et la structuration de la filière.

Olympiades des métiers

Cap sur les finales mondiales

Les sélections régionales pour le métier de «Jardinier-Paysagiste» de la 43ème édition des Olympiades des métiers se sont tenues en début d'année dans chacune des 22 régions participantes.

Les épreuves techniques, d'une durée de 8 à 16 heures, ont permis de sélectionner, parmi les jeunes issus des CFA et lycées agricoles participants, les candidats aux épreuves nationales. Les lauréats s'affronteront ainsi en 2015 pour déterminer quel binôme représentera la France aux finales mondiales qui se tiendront au Brésil. Véritable vitrine du secteur du paysage, cette compétition a été l'occasion de stimuler et de valoriser le talent des jeunes paysagistes de demain.

Déclaration commune agricole

Consolider notre ancrage agricole

Le 27 mars, l'Unep a signé, avec la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), une déclaration commune dans l'objectif de réaffirmer que les nouvelles règles de la représentativité patronale n'ont aucun effet sur leur représentativité concernant leurs activités représentées et inscrites dans le code rural.

En complément, une seconde convention a été signée par l'Unep, la FNSEA et la Fédération Nationale du Bois, les Entrepreneurs des Territoires, la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole et l'Union Syndicale des Rouisseurs Teilleurs de Lin de France, en octobre.

Elles fixent l'organisation des consultations lors de l'ouverture de négociations collectives ou organisées par le Gouvernement, relatives à l'emploi ou à la formation professionnelle.

L'Unep, la FNSEA, et les autres organisations patronales souhaitent ainsi préserver le dynamisme et la qualité du dialogue social en agriculture.

Xavier Beulin,
Président de la FNSEA*

« L'année 2014, à travers la loi du 5 mars sur la représentativité patronale, aura permis de consolider la place de nos organisations, tant sur le plan des négociations de branche, que sur celui de nos relations avec le Gouvernement et les partenaires sociaux interprofessionnels. Je suis heureux, qu'à cette occasion, nous ayons pu, Unep et FNSEA, organiser des modes de concertation permettant d'aboutir, en cas de besoin, à des positions communes, tout en respectant nos champs d'activités respectifs. Je suis convaincu qu'il s'agit de la bonne méthode pour défendre au mieux les intérêts de nos secteurs. À l'heure de la mise en œuvre du compte pénibilité ou de la réforme de la formation professionnelle, il est essentiel que nos entreprises puissent parler d'une seule voix pour se faire entendre. »

*Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

La maçonnerie paysagère

Activité reconnue des entreprises du paysage

L'Unep a obtenu, après plus de dix ans de négociation auprès des gouvernements successifs, la reconnaissance de la maçonnerie paysagère comme une activité intrinsèque aux activités des entreprises du paysage.

Désormais, les activités qui permettent l'affiliation à la MSA des entreprises du paysage et leur appartenance au monde agricole sont ainsi inscrites à l'article L722-2 2° du code rural :

« Les travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins comprenant les travaux de maçonnerie paysagère nécessaires à l'exécution des travaux précédents. »

Au surplus, les entreprises nouvellement créées ne seront plus orientées, lors de leurs inscriptions, vers la Chambre de Métiers, et affiliées au régime général, sans se conformer aux obligations de la convention collective des entreprises du Paysage. Cette reconnaissance est un véritable succès qui renforce l'identité des entreprises du paysage, reconnaît leur professionnalisme, leurs spécificités et limitera la concurrence déloyale !

Travail illégal

Une convention pour lutter

La région Unep Midi-Pyrénées a été précurseur en matière de lutte contre le travail illégal, en travaillant dès 2004 à l'élaboration de conventions départementales, étendues au niveau régional dès février 2008.

L'Unep s'est emparé de la problématique au plan national, pour parvenir à la signature le 24 février 2014 au Salon de l'Agriculture, avec l'ensemble des acteurs institutionnels (CCMSA, Ministères du travail et de l'agriculture, et organisations syndicales de salariés), en présence du Premier ministre, d'une convention nationale de lutte contre le travail illégal.

Elle fixe comme objectifs :

- la lutte contre les diverses formes de travail dissimulé ;
- le contrôle de la sous-traitance en cascade ;
- la sanction du recours aux faux statuts ;
- le recours à des travailleurs étrangers sans titre de travail.

En 2014, quatre délégations régionales ont immédiatement conclues des conventions au plan local, , en nouant des partenariats notamment avec les DIRECCTE, avec les régions administratives suivantes : l'île de la Réunion, la PACA, le Limousin et la Franche-Comté. Cette action prioritaire est en cours dans les autres régions, pour enrayer cette concurrence déloyale.

Éric Tison,
Sous-Directeur du Travail et de la Protection Sociale au Ministère de l'Agriculture

« Le secteur agricole n'échappe pas au travail illégal et la fraude en matière de prestation de service international est une problématique croissante. C'est pourquoi l'ensemble des partenaires sociaux du secteur agricole ainsi que la Mutualité Sociale Agricole se sont mobilisés avec la signature le 24 février 2014 d'une « Convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal en agriculture » en présence du Premier ministre, du Ministre de l'Agriculture et du Ministre du Travail. La convention sera déclinée localement à l'initiative des DIRECCTE. Un comité de suivi a été installé en mai dernier. Il sera régulièrement informé des actions menées par les corps de contrôle et les organisations signataires. Grâce à la mobilisation de tous, nous pourrons endiguer ce phénomène qui provoque une concurrence déloyale entre les entreprises et une dégradation des conditions de travail des salariés. »

Lutte contre le statut d'auto-entrepreneur

Une concurrence illégale

Bien qu'interdit dans toute activité agricole relevant de la MSA, le statut d'auto-entrepreneur, très présent dans le secteur du paysage, crée une concurrence déloyale !

Dans l'objectif de lutter contre l'utilisation de ce statut, l'Unep a mené de nombreuses actions. Elle a notamment fait inscrire, dans la convention nationale de lutte contre le travail illégal, que le statut d'auto-entrepreneur est destiné aux personnes soumises au régime fiscal des micro-entreprises exerçant une activité professionnelle non agricole, impliquant obligatoirement leur assujettissement au régime social des indépendants.

L'Unep, qui fait de ce chantier un axe prioritaire de sa politique, poursuit avec la CCMSA et les DIRECCTE des actions d'information, afin que soit mise en exergue cette incompatibilité de statuts dans les activités agricoles relevant de la MSA.

Michel Brault, Directeur Général de la Caisse Central de la MSA

« L'auto-entreprenariat, statut non applicable aux activités agricoles, ne doit pas porter atteinte au secteur du paysage. La MSA est aux côtés de l'Unep dans ses actions de sensibilisation des pouvoirs publics sur l'amélioration de l'orientation des futurs entrepreneurs, par les centres de formalités des entreprises.
Elle informe sur les statuts adaptés aux activités agricoles, et mentionne expressément sur son site Internet l'interdiction du statut d'auto-entrepreneur pour les activités du paysage, et les risques encourus par les contrevenants.
La MSA accompagne l'Unep dans ses démarches visant à repérer et faire sanctionner les situations d'auto-entreprenariat générant une concurrence déloyale pour les entreprises du paysage.
Les intérêts de la MSA et de l'Unep convergent pleinement dans la défense d'un statut du professionnel agricole, bénéficiant d'une protection sociale agricole globale et reconnu en termes de compétences et d'expertise. »

PROFESSIONNALISER LES PRATIQUES ET LES ACTEURS

L'enjeu est de poursuivre la rédaction des règles professionnelles et mettre en place des parcours de formations pour qu'elles deviennent la référence pour l'ensemble des acteurs (chefs d'entreprises, salariés, formateurs, concepteurs, prescripteurs...).

POUR ATTIRER LES TALENTS ET LES FORMER, DÉVELOPPER L'AXE SCIENTIFIQUE ET RASSEMBLER LES COMPÉTENCES EXTERNES,
L'UNEP SE FIXE TROIS OBJECTIFS :

- → finaliser les règles professionnelles ;
- → développer des parcours de formations, notamment sur les règles professionnelles ;
- → développer la formation des jeunes pour des emplois de qualité.

Règles professionnelles

Bilan à mi-parcours

En 2014, les règles professionnelles du paysage ont franchi plusieurs caps.

Tout d'abord, le cap des quinze règles finalisées ! Hautement symbolique, il est le témoin d'un projet qui a atteint la moitié de ses objectifs.

Ensuite, le cap de la reconnaissance. Aujourd'hui, les publics concernés par les règles professionnelles du paysage dans leur quotidien sont de plus en plus variés : entrepreneurs, étudiants, donneurs d'ordre, concepteurs. Tous s'approprient cet outil.

Enfin, les règles professionnelles explorent l'ensemble du cœur de métier de paysagiste. Mise en œuvre des gazons d'ornement, entretien des végétaux, gestion des systèmes d'arrosage, réalisation de réseaux, travaux de terrassement : l'essentiel des connaissances techniques est aujourd'hui retranscrit dans ces règles professionnelles.

Forts de ces constats, les pilotes du projet continuent de veiller à son bon déroulement et supervisent aujourd'hui la rédaction et la finalisation des règles professionnelles qui marqueront 2015. Si les travaux de génie végétal, les travaux de plantations forestières et l'entretien des gazons seront finalisés dès le début de l'année, tout sera également mis en œuvre pour que Paysalia soit un grand rendez-vous pour les règles professionnelles. À cette occasion, les règles professionnelles consacrées aux revêtements, aux murets paysagers et aux bassins d'ornement seront en effet mises à l'honneur !

Plus que jamais, l'Unep reste mobilisée autour de la rédaction des règles professionnelles qui valorisent notre profession dans toute sa richesse et toute sa diversité.

Les règles professionnelles finalisées restent téléchargeables gratuitement sur le site de l'Unep : **www.entreprisesdupaysage.org**

Christophe Béchu, *Président de Plante & Cité, Maire d'Angers, Sénateur du Maine-et-Loire*

« Les règles professionnelles sont maintenant des références incontournables pour tous les acteurs privés et publics du paysage. Plante & Cité a décidé de s'associer à ce chantier initié par l'Unep, pour faire converger les savoir-faire opérationnels et les connaissances scientifiques et techniques. Pour contribuer à l'essor de pratiques rigoureuses et innovantes, les experts de Plante & Cité ont participé depuis 2013 à l'élaboration de plusieurs règles professionnelles : génie végétal, toitures végétalisées, travaux des sols… Ce partenariat vient consolider les liens entre l'Unep et le centre technique des professionnels du paysage. En complément, les entreprises adhérentes de Plante & Cité peuvent participer au choix des programmes d'études et d'expérimentations et s'appuyer sur une veille et des ressources scientifiques et techniques. »

Agrica Prévoyance santé

Nouveau régime de prévoyance santé des non-cadres du paysage

Dans le cadre de la négociation d'un régime de protection sociale complémentaire, les partenaires sociaux pouvaient jusqu'à présent désigner un organisme d'assurance. L'accord de branche étendu désignant un organisme de prévoyance s'imposant à l'ensemble des entreprises de la branche.

Le Conseil constitutionnel par sa décision du 13 juin 2013, a supprimé, pour les accords collectifs de branche, la désignation des organismes assureurs au profit de la recommandation.

La branche du paysage a été l'une des premières à avoir répondu à ce nouveau cadre légal. Après 5 mois de négociations, l'Unep se félicite de l'accord Prévoyance Santé des salariés non cadres signé le 22 mai 2014. Cette négociation a été menée dans l'objectif de pérenniser la mutualisation d'un régime à l'équilibre et efficient, tant pour les entreprises que l'Unep représente, que pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Cette recommandation, formulée à l'unanimité, en faveur d'Agri Prévoyance permet également d'assurer aux entreprises que les éléments de l'accord collectif sont bien respectés.

Enfin, l'Unep et les organisations syndicales ont été animées par la volonté de négocier un tarif optimisé, offrant notamment une couverture de frais de santé intégrant la portabilité des droits en frais de santé et prévoyance.

Hervé Bachellerie, Directeur Général Adjoint du Groupe AGRICA

« L'Unep est un partenaire historique d'AGRICA. Nous assurons la protection sociale complémentaire des salariés des entreprises du paysage.
C'est un secteur dont il faut souligner le dynamisme et la diversité des professions qui y sont représentées.
L'Unep et les entreprises du paysage adhérentes ont par ailleurs toujours été engagées dans une démarche de politique sociale progressiste pour fidéliser leurs salariés et rendre attractif le secteur, notamment auprès des jeunes.
Cette volonté et les échanges constructifs qui en découlent font directement écho à la vocation d'AGRICA d'offrir un haut niveau de protection sociale dans la durée.
Enfin, nous partageons une autre spécificité fondamentale : notre attachement affirmé au monde agricole.»

Les cinq organisations syndicales de salariés recommandent AGRICA comme organisme assureur du régime prévoyance et frais de santé des non cadres

« L'année 2014, par l'accord Prévoyance/Santé Paysage du 22 mai dernier, aura permis de maintenir une protection sociale complémentaire pour les 60 000 salariés non cadres du paysage et près de 100 000 bénéficiaires. Les garanties négociées paritairement ont été établies sur-mesure, permettant ainsi aux salariés du paysage et à leurs ayants droit de bénéficier de garanties prévoyance leur assurant une protection en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès. Ils sont également couverts par une complémentaire santé et bénéficient d'un accès systématique au tiers payant, ainsi qu'une garantie d'assistance et d'un accès à un réseau de soins offrant des tarifs attractifs.
La conclusion de cet accord fait suite à une procédure d'appel d'offres transparente, qui a conduit Agri-Prévoyance à être recommandée à l'unanimité par les organisations syndicales de salariés et l'Unep, comme l'unique assureur et gestionnaire du régime. »

5 225 128 €
de collecte de taxe d'apprentissage 2014
soit 4,67% de plus qu'en 2013

3 798
entreprises versantes
soit 3% de plus qu'en 2013

2 950 apprentis
employés par ces entreprises
soit 1,13% de plus qu'en 2013

Apprentissage

Vers de plus étroites relations écoles-entreprises

La Commission emploi formation de l'Unep et ses commissions régionales œuvrent, depuis 2009, pour le rapprochement entre entrepreneurs, enseignants et formateurs, afin d'enrichir la formation des jeunes.

En 2014, les collaborations ont de nouveau été nombreuses et fructueuses : organisations conjointes des sélections départementales, régionales et nationales des Olympiades des métiers, organisations d'une dizaine de rencontres écoles-entreprises régionales, formalisation de plusieurs stages d'enseignants en entreprise, organisation de quelques chantiers école conjoints, financement de projets pédagogiques innovants présentés par les établissements dans le cadre de l'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage.

Répartition de la contribution obligatoire

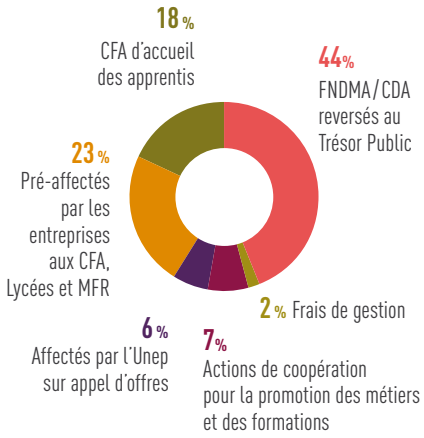

FNDMA : Financement National de Développement et de Modernisation de L'Apprentissage
CDA : Contribution au Développement de l'Apprentissage
CFA : Centre de Formation des Apprentis
MFR : Maisons Familiales Rurales

Jean-Philippe Audrain, Directeur Général du Lycée La Mouillère à Orléans

« La collaboration étroite et suivie entre entrepreneurs du paysage et formateurs est déterminante pour l'avenir des jeunes que l'on forme ensemble. Elle permet de rendre le métier plus concret et d'intéresser les jeunes pour qu'ils restent dans ce secteur. Le nouvel exemple réussi du chantier école mené avec l'entreprise Richard SA (45) pour l'aménagement d'un jardin éphémère en 2014 est vraiment à renouveler ! Pour les jeunes en CAP, en Bac pro et BTS, les techniques, le travail d'équipe et le management prennent tout leur sens. Les salariés de l'entreprise qui les encadraient ont été valorisés dans leur rôle d'encadrants, les formateurs dans leur rôle de pédagogues. Une expérience riche que je souhaite à tous ! »

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Rendre la formation professionnelle accessible à tous

Promulguée le 5 mars 2014 par le Président de la République, cette loi a pour objectif de passer d'une obligation fiscale à une logique d'investissement pour les entreprises, développant ainsi compétitivité et performance.

Dans une politique volontariste, l'Unep a, depuis septembre 2014, engagé des négociations dans l'objectif de rendre la loi pragmatique et la formation professionnelle accessible à tous. Ces négociations ont abouti à la signature de l'avenant 1 à l'accord formation, le 13 février 2015, conclu par les 5 organisations syndicales de salariés.

Cet avenant apporte des novations : délais d'accès réduits au compte personnel de formation (CPF), refus des demandes limités à une période de 24 mois ; la valorisation de l'apprentissage passe par des engagements quantitatifs - 6% des effectifs - et qualitatifs - développement d'une charte de qualité et d'apprentissage - ; organisation de stages en entreprises pour les enseignants. Enfin, le rôle du tuteur dans l'accompagnement des stagiaires et des apprentis est mis en exergue par cet accord.

Jérôme Despey,
Président du Fafsea*

« Former les salariés est au cœur de la réforme de la formation professionnelle découlant de la loi du 5 mars 2014. Les employeurs devront veiller à ce que leurs salariés soient tous formés.
Le Fafsea - OPCA et OPACIF du secteur du paysage - les accompagnera au plus près de leurs besoins, notamment grâce à la contractualisation et à l'offre de nouveaux services. »

Philippe Peuchot,
Secrétaire Général du Fafsea*

« Avec l'arrivée en 2015 de dispositifs phares comme le CPF et le CEP, la réforme de la formation professionnelle se recentre sur l'individu.
Avec l'aide du Fafsea, les entreprises doivent pousser leurs salariés à s'orienter et à se former pour sécuriser leur parcours professionnel tout au long de la vie.
Surtout ceux qui ont un faible niveau de qualification. »

* Fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles.

Pays'Apprentis

Le dispositif reconduit

Destiné à favoriser la mobilité des apprentis dont le lieu d'apprentissage est éloigné du lieu de formation, le dispositif Pays'Apprentis a été reconduit pour une troisième édition.

Lancé à la rentrée 2012, à l'initiative de l'Unep et des organisations syndicales de salariés, ce dispositif a rencontré depuis trois ans un succès croissant !

+ 30 %
de dossiers financés

2/3 des aides réparties entre les jeunes en BAC pro, CAP & BTS

Satisfaits du dispositif, 85% des apprentis estiment que ce dernier constitue une véritable aide financière dans leur mobilité entreprise/CFA.

S'ENGAGER POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SATISFACTION DES CLIENTS

Les entreprises du paysage doivent répondre aux besoins nouveaux de leurs clients qui souhaitent, de plus en plus, une gestion intégrée de leurs chantiers, qui prend en compte tous les aspects liés à l'environnement et à la biodiversité.

POUR PERMETTRE À SES ADHÉRENTS DE MONTER EN COMPÉTENCES PAR L'INNOVATION, L'EXPÉRIMENTATION ET LA FORMATION,
L'UNEP SE FIXE TROIS OBJECTIFS :

- développer les innovations techniques, commerciales, environnementales ;
- accompagner ses adhérents dans les démarches de progrès et la satisfaction des clients ;
- accompagner ses adhérents dans leur montée en compétences sur la maîtrise de l'environnement et de la biodiversité.

Plantes exotiques envahissantes

Un code de bonnes pratiques

En 2014, l'Unep a participé à la rédaction du code de conduite relatif aux plantes exotiques envahissantes au sein de Val'hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Ce code de conduite est une charte qui permet à tout professionnel de la filière de s'engager de manière proactive pour limiter les impacts négatifs des plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité, la santé humaine et les activités économiques.
Il propose la mise en place de mesures concrètes et de bonnes pratiques, comportant des restrictions totales ou partielles d'utilisation de certaines plantes dans des conditions bien définies.
Toutes les informations sont disponibles sur le site : **www.codeplantesenvahissantes.fr**

Produits phytopharmaceutiques

Déploiement du plan « Écophyto »

2014 a été riche en évolutions pour la réglementation des produits phytopharmaceutiques. La loi Labbé prévoyant l'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces ouverts au public a été adoptée pour être appliquée en 2016. En parallèle, le plan Écophyto Zone Non Agricole qui encourage l'évolution des pratiques et le passage au « zéro phyto » a été révisé par la mission confiée au Député Dominique Potier.

À cette occasion, l'Unep a fait valoir les intérêts du secteur : une égalité avec le milieu agricole a été réclamée, notamment concernant la durée de validité du Certiphyto. De même, l'Unep a fait remonter le besoin d'accompagnement sur le biocontrôle et le passage aux techniques alternatives.
Enfin, le partenariat avec Bureau Veritas dans la démarche Certiphyto est toujours en cours avec 870 adhérents engagés. D'autre partenariats pour des formations sont en cours d'analyse.

L'Unep agit pour la biodiversité

Améliorer les pratiques

L'Unep a poursuivi, en 2014, ses nombreuses actions de sensibilisation et de formations de ses adhérents, sur leur responsabilité concernant la préservation et le développement de la biodiversité des jardins qu'ils créent et entretiennent.

La biodiversité n'est pas un vain mot. Elle est au cœur de l'activité des entreprises du paysage, et les jardiniers au quotidien en sont les principaux acteurs.
De nombreux partenariats ont permis d'enrichir les pratiques de chacun, notamment dans les espaces verts des sièges d'entreprise et sur le bâti : «Noé conservation», ORÉE (groupes «biodiversité et économie», «ancrage territorial, bâti et biodiversité»), HQE et le club U2B de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
Enfin, l'Unep poursuit son implication dans les instances de recherche telles que Plante & Cité et le Comité d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la Recherche sur la biodiversité.

Avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

L'Unep a en effet renforcé son engagement en faveur de la biodiversité en candidatant au Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.

En tant que membre, l'Unep accroît l'accompagnement de ses adhérents pour mieux intégrer les facteurs environnementaux dans la réalisation de leurs prestations, que ce soit dans la gestion des déchets ou la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques notamment.
Plus largement, elle soutiendra la FRB dans ses missions visant à faciliter le dialogue entre les différents acteurs de la biodiversité, à soutenir une vision pluridisciplinaire de la recherche en diffusant les connaissances acquises et en promouvant les activités émergentes de synthèse et de prospective.

Patricia Savin,
Présidente d'ORÉE

« Membre d'ORÉE depuis 5 ans, l'Unep fait valoir les compétences et innovations des entreprises du paysage en étant force de propositions lors de nos Groupes de travail Biodiversité et économie (volet Gestion prospective) et Bâtiment et biodiversité, co-animé avec l'Association HQE.
En 2014, l'Unep a ainsi contribué au Mémento « Biodiversité et bâtiment, des enjeux à chaque étape au bénéfice des utilisateurs et de la planète » destiné aux acteurs de la construction et de l'immobilier (http://www.oree.org/guides.html) et était également représentée à la table ronde Biodiversité au salon Pollutec à Lyon en décembre 2014.
Les événements ORÉE nous permettent de percevoir l'intérêt des entrepreneurs du paysage pour les thématiques actuelles et en devenir. »

Légende

Prix de l'innovation

Innover pour se démarquer

Pour sa première année de fonctionnement, la Commission Innovation a porté deux projets très concrets, permettant de replacer l'innovation au cœur du métier. Un Guide de l'Innovation pour les entreprises du paysage a vu le jour en octobre, et a été présenté aux adhérents lors du Congrès de l'Unep à Toulouse. .

Le Congrès a également été le moment de récompenser les gagnants du Concours de l'Innovation pour les entreprises du paysage. Afin de valoriser et d'encourager les démarches innovantes des entrepreneurs quelles qu'elles soient (techniques, sociales, managériales, etc.), l'Unep a lancé en 2014, avec Val'hor, la 1ère édition de ce concours réservé aux entrepreneurs. Le jury de professionnels a étudié une quinzaine de dossiers : 6 innovations ont été nominées (dont une portée par un groupe d'entreprises), et 2 gagnants se sont démarqués pour la qualité de leur démarche d'innovation. La cérémonie de remise des prix a mis à l'honneur le 1er prix du Concours : Maezad pour son système de sépulture végétalisée, ainsi que le « Coup de cœur des pros » : Solyev pour sa solution web de gestion d'équipe mobile Altagem.

Concours Innovation Entreprises du paysage 2014

Philippe Berna,
Délégué Innovation auprès du Médiateur national

« Innover, ce n'est pas sorcier !... Mais c'est magique ! L'attractivité d'une offre passe par sa capacité à se différencier et cette différenciation est le fait de l'innovation, qu'elle soit de rupture, d'évolution ou d'intégration.

Clarifions tout de suite un point : l'innovation n'est pas forcément technologique, l'innovation n'est pas qu'une science de l'ingénieur, c'est l'art d'être ingénieux et d'être différent. C'est aussi l'art d'amener les autres à être différents : ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients.

L'innovation relève d'une alchimie complexe, reposant à la fois sur des process et sur le jeu de l'émotion : combinaison réussie d'une vision stratégique, de démarches et d'outils aussi bien technologiques que marketing, le tout relayé par une action constante de communication. En d'autres termes, c'est l'aptitude de l'offre à marquer l'esprit et la mémoire du client.

Et tout ceci je l'ai retrouvé dans ce formidable guide que vous avez rédigé !

Innover c'est avoir la bonne idée au bon moment et l'amener au plus vite vers les premiers prototypes pour validation, mais c'est surtout accélérer la maturation du prototype vers la série – passer de l'idée au produit, et du produit au marché !

Pour cela faut-il aller à la rencontre de l'Autre et capturer tous les signaux faibles, être curieux et ouvert, exister dans son écosystème et dans ceux qui peuvent devenir connexes.

L'innovation ne se planifie pas : elle émerge de la rencontre d'acteurs d'univers différents. Ce sont ces rencontres qu'il faut stimuler, d'abord entre vous, mais aussi avec des laboratoires de recherche, avec des grands groupes et PME, des financeurs, en soutenant la dynamique des écosystèmes, c'est-à-dire de nos territoires, les plus proches et parfois les plus lointains.

Enfin, au-delà de ces prérequis d'environnements et d'infrastructures indispensables à faire naître et accompagner l'innovation, il en est un autre, tout aussi important, celui de la Posture.

Posture qu'il nous faut adopter pour accepter de penser différemment (et parfois contre soi-même) et se préparer à sortir de son quotidien afin de capter les bons signaux, posture que nous devons adopter pour favoriser la rencontre à la différence et à l'Autre, que ce soit au sein ou au-delà de son entreprise, posture que nous devons adopter pour faire preuve de curiosité et d'envie d'oser, enfin posture qui doit nous rendre attractif et aimanter les talents et les idées autour de vous. »

En vert & Avec vous

Le magazine des entreprises du paysage et des jardins se professionnalise

L'Unep Mag a laissé place en avril 2014 à *En vert & Avec vous*, le magazine des entreprises du paysage et des jardins.

Plus qualitatif, il laisse la part belle aux visuels mettant ainsi en valeur les métiers et les savoir-faire des entreprises du paysage à travers leurs réalisations. Davantage ouvert au secteur dans son ensemble, ce nouveau titre se positionne comme la vitrine des enjeux, des problématiques et des tendances du paysage. Trois numéros sont parus en 2014, diffusés en moyenne à 5500 exemplaires, aux adhérents, partenaires institutionnels, aux élus des collectivités et directeurs d'espaces verts des villes, notamment.

Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire

Parrainage du « Jardin des Poules »

Du 25 avril au 2 novembre, s'est tenu le Festival International des Jardins, à Chaumont-sur-Loire, sur le thème des « Pêchers capitaux ». Comme chaque année, la diversité, la créativité et la qualité des projets ont contribué à asseoir la réputation mondiale de ce festival, devenu un rendez-vous incontournable.

Parmi les 25 mises en scènes paysagères, l'Unep a parrainé le «Jardin des Poules»

qui a reçu le Prix du Jardin Transposable. Réalisé par Félix et Jean Dubus, ce jardin concilie poulailler, parcours d'eau et potager pour faire se rejoindre les notions d'écosystèmes et de culture. L'Unep a également participé au jury des prix décernés pour la première fois aux équipes du Festival.

Rendez-vous aux jardins

Un partenariat événementiel pour donner de la visibilité aux entreprises du paysage

La 12ème édition des Rendez-vous aux jardins s'est déroulée les 30, 31 mai et 1er juin 2014, autour du thème « L'Enfant et le jardin ». .

À l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, plus de 2300 parcs et jardins, privés et publics, partout en France, ont accueilli 1,8 millions de visiteurs et proposé des animations originales et pédagogiques. Une occasion pour les professionnels du paysage d'ouvrir leur jardin, de valoriser leurs métiers et leur savoir-faire !

Jardins, jardin

Le rendez-vous des Tuileries

« Les bienfaits du végétal en ville » étaient le thème de cette 11ème édition de Jardins, Jardin, organisée du 6 au 9 juin, dans le jardin des Tuileries.

Plus de 100 exposants ont proposé nouveautés et tendances, alors que les paysagistes invités composaient 12 jardins, de 50 à 200 m², ainsi que 10 terrasses et balcons.

Parmi eux, Luc Echilley, Maître-Jardinier décoré au salon Paysalia 2013.
Un potager et une ferme urbaine tout spécialement aménagés poursuivaient la réflexion sur l'agriculture urbaine, entamée par le Salon de l'Agriculture en mars.

Expert Jardins, la marque évolue

Une évolution de la philosophie de la marque

Dès sa prise de mandat, Catherine Muller a lancé une étude Ipsos, menée auprès du grand public et des adhérents de l'Unep pour dresser le bilan des forces et des faiblesses de la marque Expert Jardins, mais aussi de ses opportunités et de ses menaces dans un marché toujours plus tendu (+135% d'entreprises du paysage en 10 ans).

Cette étude a fait ressortir des pistes d'optimisation du positionnement de la marque. L'objectif est de permettre aux adhérents de l'Unep de se démarquer en affirmant leur professionnalisme et leur engagement vis-à-vis de leur client et d'augmenter le recours aux professionnels du paysage et aux adhérents de l'Unep en particulier en valorisant leur savoir-faire. Une nouvelle feuille de route de la marque Expert Jardins a ainsi été proposée au Conseil d'administration du 25 juin 2014. Il est posé comme principe de base que l'adhésion à l'Unep engendre l'adhésion systématique à la marque.

Cinq ajustements stratégiques ont été décidés :

1. Passer d'un grand nombre d'engagements génériques à quelques engagements spécifiques simples et motivant afin de créer des avantages concurrentiels.
2. Passer de la gestion des réclamations clients, axées sur les problèmes, au suivi et à la mesure de la satisfaction des clients visant à rendre la marque plus crédible.
3. Passer d'une communication interne à une animation de réseau Expert Jardins, tant au niveau régional que national.
4. Passer d'une communication produit, c'est-à-dire axée sur les jardins, à une communication service, mettant l'accent sur les professionnels et leurs savoir-faire, pour les prochaines campagnes de communication.
5. Passer d'un investissement annuel à une construction durable, c'est-à-dire se donner les moyens de construire une véritable marque et mesurer le progrès au fil du temps.

Les différents groupes de travail organisés à l'automne 2014 et le Conseil d'administration du 12 décembre 2014 ont acté qu'au-delà de l'évolution du fond de la marque Expert Jardins, l'évolution de son univers visuel était nécessaire. Après consultation, l'agence sélectionnée a recommandé une simplification des trois marques Unep, Unep Services et Expert Jardins en une seule marque plus forte et plus lisible. Ce travail de refonte graphique est conduit tout au long du 1er semestre 2015.

L'UNEP À L'ÉCOUTE, CONVIVIALE ET INNOVANTE

Les entreprises du paysage disposent d'une organisation professionnelle "où il fait bon se retrouver".
L'écoute, l'échange et les moments de rencontre sont primordiaux à la vie de l'organisation professionnelle.

POUR PERMETTRE À SES ADHÉRENTS DE SE RENCONTRER, D'ÉCHANGER SUR LEURS PROBLÉMATIQUES COMMUNES, DE S'INVESTIR DANS LES INSTANCES, L'UNEP SE FIXE TROIS OBJECTIFS :

- → organiser des réunions d'information nationales et/ou départementales ;
- → encourager les clubs d'échange et de savoir pour favoriser la transmission de bonnes pratiques et les retours d'expériences ;
- → assurer la convivialité de tous les évènements et de tous les rendez-vous.

Les newsletters de l'Unep

Premier vecteur de l'information auprès des adhérents

144 newsletters en 2014

35 de + qu'en 2013

Informer les adhérents est une mission importante de l'Unep. À travers les newsletters nationales, toutes les actualités du secteur, des métiers, de l'organisation professionnelle, qu'elles soient techniques, juridiques, sociales, fiscales, événementielles, sont diffusées chaque mardi.

Les newsletters régionales, mensuelles, ont été mises en place progressivement depuis novembre 2014, pour relayer une information toujours plus proche des adhérents.

Nombre de newsletters par thématique

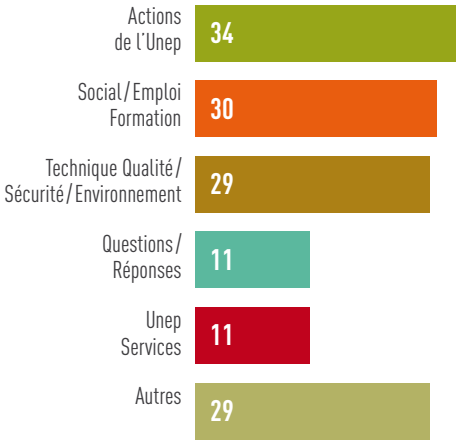

SVP téléphoniques de l'Unep

Les statistiques à la hausse

Les SVP téléphoniques de l'Unep permettent aux adhérents d'être renseignés dans un délai de 48 h, sur des questions de droit et de réglementation.

Les services ont répondu cette année encore à plus de 4000 questions : 3000 en droit social (en baisse), 600 en droit fiscal (année particulière liée à la hausse de la TVA et au changement de TVA en service à la personne), 200 en services à la personne, et 300 en droit des affaires (marchés publics et privés) et de l'environnement. Le taux de satisfaction de ces services SVP ont été en moyenne de 93%. Les adhérents qui ont eu besoin d'un conseil ou d'un accompagnement personnalisé, dépassant le cadre du SVP téléphonique, ont été orientés vers les services plus d'Unep services.

Unep Services

De nouveaux services en 2014

61% des adhérents de l'Unep ont fait appel aux prestations et formations 2014 de l'Unep Services

Le top 3 des services les plus utilisés

- Certification phytosanitaire
- Coopérative de services à la personne
- Assurances

L'Unep Services a lancé en 2014 l'offre «externalisation des achats» via Low Cost Achats. Objectif : dépenser moins, acheter mieux, librement. Une étude comparative gratuite pour calculer les économies en téléphonie et Internet, fournitures de bureau, véhicules, pneumatiques, EPI…

2014, c'est aussi :

- le référencement de 5 offres à lancer en 2015 : Protection Juridique, Offre Travailleurs Non Salariés, achat de carburants et cartes accréditives, logiciel de pilotage d'entreprise, télésecrétariat ;
- une présence terrain : participation accrue des prestataires Unep Services aux événements régionaux et au Congrès de Toulouse ;
- 11 newsletters pour mieux informer les adhérents sur les offres négociées.

Jean-Luc Carré,
entreprise CARRÉ VERT (33),
adhérent Unep, membre du groupe Acheteurs de l'Unep Services.

À l'écoute du marché pour le bénéfice des adhérents.

« En permanence à l'écoute du marché, notre groupe d'acheteurs qui réunit des adhérents de l'Unep permet d'étudier les opportunités de développer de nouveaux services pour l'ensemble des entreprises adhérentes, quelle que soit leur activité et leur taille.
Se réunissant une à deux fois par an, notre groupe, initié à l'automne 2014, audite de nouvelles offres et les négocie, en ayant toujours pour objectif de mettre en avant les avantages supplémentaires pour nos adhérents.
Le groupe a proposé au Conseil Stratégique de référencer cinq nouveaux services qui prendront effet courant 2015 et qui correspondent aux attentes des professionnels de l'Unep. »

47e CONGRÈS UNEP

LES 23 ET 24 OCTOBRE 2014

L'INNOVATION : MOTEUR DE LA PROFESSION

47ème Congrès Unep

Le rendez-vous convivial des adhérents

Près de 300 entreprises du paysage, adhérentes à l'Unep, se sont retrouvées à Toulouse, pays de l'Ovalie, en octobre, pour le 47ème Congrès.

Placé sous le signe de l'innovation, qu'elle soit technique, commerciale, sociale ou environnementale, les ateliers techniques ont apporté des éclairages enrichissant sur des thèmes variés tels que «l'innovation technique : stratégie d'entreprise», «méthode de travail : l'innovation au service de la performance des entreprises», ou encore «biocontrôle : état des lieux et perspectives». Si le Congrès de l'Unep est un moment-clé permettant de prendre du recul sur les problématiques du quotidien et d'envisager des perspectives d'avenir, c'est aussi un moment d'échanges et de convivialité comme l'ont démontré la bonne humeur de ces deux journées et l'ambiance de la soirée au stade toulousain.

L'Unep, certifiée Afaq 26 000

La reconnaissance de son engagement pour le secteur

En termes de responsabilité sociétale, l'Unep se devait de montrer l'exemple. Aussi a-t-elle été évaluée, autant pour ce qu'elle réalise elle-même, que pour ce qu'elle mène pour et au nom des entreprises du paysage qu'elle représente.

L'évaluation de sa RSE menée par l'AFNOR certification en mai 2014, selon le référentiel AFAQ 26000, lui confère le niveau « confirmé » avec le score très honorable pour une première évaluation de 556 points sur 1000. Son évaluation a permis de finaliser le guide pratique du Cedap - le centre d'études des dirigeants d'associations professionnelles - pour aider les autres organisations professionnelles à se lancer dans la démarche, désormais adaptée à leurs spécificités.

À la rencontre des adhérents

Échanger sur les enjeux de la profession

à Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Lille, Paris

Au cours de cette première année de mandat, Catherine Muller a souhaité rencontrer les entreprises adhérentes « grands comptes », pour écouter leurs besoins, échanger sur les enjeux de la profession et réfléchir ensemble aux actions à mener à court, moyen et long terme.

Ces rencontres, sous formes de dîners, ont eu lieu dans 6 grandes villes. Plus d'une centaine de participants, représentant environ 70 entreprises, a nourri de nombreux et très enrichissants échanges. Ces moments conviviaux ont permis aux entreprises de mieux se connaître et de réfléchir ensemble aux actions que l'Unep pourrait mener pour répondre à des problématiques communes.

Ainsi, plusieurs pistes d'action ont été définies, parmi lesquelles obtenir une meilleure identification des entreprises du paysage, accroître la présence événementielle de l'Unep pour communiquer davantage sur les métiers et les entreprises, ou encore transmettre la qualité du travail des professionnels du paysage.

Pays de la Loire / Poitou-Charente

11èmes Floralies internationales de Nantes : une implication exemplaire

L'Unep Pays de la Loire / Poitou-Charentes s'est associée pleinement à la manifestation des 11èmes Floralies Internationales 2014 de Nantes. Gestion de la plateforme logistique matériel et matériaux du site, travaux préparatoires en partenariat avec la DRAAF Pays de la Loire et 6 établissements de formation agricoles de Loire-Atlantique, aménagement de 2 stands dans le hall «Les cités de la danse» : seize entreprises de l'Unep se sont investies. En complément de cette forte dynamique professionnelle départementale, la délégation Unep a associé ses adhérents en proposant une journée de visites, conviviale et fédératrice.

Île-de-France

Favoriser les Groupements Momentanés d'Entreprises

Depuis 2013, l'Unep Île-de-France travaille à la constitution d'un réseau d'entreprises adhérentes, prêtes à s'associer pour répondre aux marchés sur appels d'offre sous forme de groupements momentanés d'entreprises (GME). Ces regroupements permettront aux entreprises d'accéder à des marchés auxquels elles n'auraient pu soumissionner seules ou alors dans de moins bonnes conditions commerciales. Un stand au salon Jardins en Seine a été réalisé en GME afin de promouvoir cette démarche.

Centre-Limousin

2ème Journée Professionnelle au château de Chamerolles

Jeudi 11 septembre, 52 professionnels du paysage se sont retrouvés au Château de Chamerolles (45) pour préparer leur nouvelle saison en présence de 25 fournisseurs-exposants. La journée a été rythmée par 2 ateliers innovants sur la taille raisonnée des arbustes et les couleurs au jardin, par de nombreuses démonstrations techniques et des échanges de bonnes pratiques entre les partenaires et les entreprises du paysage.

Unep Nord-Est

Nouvelle charte interrégionale de coopération

Lors du séminaire écoles-entreprises le 9 avril à Strasbourg, une cinquantaine de participants (responsables des DRAAF, des principaux établissements de formation, des Chambres d'agriculture et des chefs d'entreprise) ont échangé sur les enjeux de la formation en région. Une nouvelle charte interrégionale de coopération a été signée entre les 3 DRAAF Alsace, Lorraine, Ardennes et l'Unep Nord-Est. Les signataires ont insisté sur le rapprochement nécessaire entre l'agriculture et les entreprises du paysage au bénéfice des jeunes et de l'avenir, et ont souligné le rôle prépondérant de la biodiversité et les nouvelles attentes en formations qui en découleront.

Méditerranée

Festival de jardins éphémères

L'Unep Méditerranée a organisé la première édition du festival SEVE (Scène d'Expression Végétale Éphémère) les 27 et 28 septembre, dans le parc du Domaine de Grammont à Montpellier. Fruit d'un partenariat interprofessionnel (Unep, FNPHP, FFP, et jardineries), cet événement a reçu le soutien de la Ville de Montpellier. Dix jardins éphémères ont été réalisés sur le thème « Un jardin pour tous, un jardin en tout lieu », résultats d'une collaboration entre un concepteur, un paysagiste et un pépiniériste. Le festival a rassemblé plus de 5000 visiteurs et sera reconduit tous les 2 ans.

Aquitaine

Promotion des critères RSE dans les marchés publics

Afin de promouvoir d'autres critères que le prix auprès des donneurs d'ordres publics, l'Unep Aquitaine a participé, en partenariat avec la FFP et Hortis, à une conférence organisée par l'association Aquitaine des acheteurs publics responsables, sur le thème des espaces verts durables. Ces journées ont rassemblé une soixantaine d'architectes paysagistes, de directeurs d'espaces verts de collectivités et d'acheteurs, et ont été l'occasion de promouvoir les critères de RSE et le guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts.

Nord / Picardie

Rapprocher les acteurs de la formation et les professionnels du paysage

Le 16 juin, une convention régionale de coopération a été signée à l'occasion de Terres en Fêtes, salon régional agricole, entre Pierre-Henri Pennequin, Président de l'Unep Nord / Picardie et Sabine Hofferer, Directrice Régionale de la Draaf Nord-Pas-de-Calais. L'enjeu de cette convention est de favoriser la réussite scolaire et l'insertion par le rapprochement des acteurs de la formation et des professionnels du paysage.

Rhône-Alpes / Auvergne

Informer sur les meilleures pratiques pour l'environnement

En 2007, face aux demandes d'informations toujours plus nombreuses des professionnels du paysage en matière de développement durable, est née la plateforme collaborative Échos-Paysage, aujourd'hui gérée par 4 partenaires (Unep Rhône-Alpes/Auvergne, DRAAF, Métropole de Lyon et Ville de Lyon). Ces structures ont souhaité travailler de concert dans un même objectif : aider les professionnels du paysage des secteurs privé et public à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, elle propose différentes actions : des journées de sensibilisation et d'information entre professionnels, des visites de site, des conseils et outils méthodologiques.

www.echospaysages.fr

Réunion

Les produits phytosanitaires dans le colimateur

Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, et de la convention trisannuelle signée en 2013 par l'Unep Réunion avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et la société SAPEF Paysage, adhérente, l'Unep Réunion s'est engagée dans la mobilisation des acteurs de la filière paysage, sur la problématique de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles.

Midi-Pyrénées

Campagne contre le travail illégal

Signée en 2008 entre la MSA, la DIRECCTE et l'Unep régionale, la convention de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur des espaces verts en Midi-Pyrénées a réuni son comité de pilotage à deux reprises, permettant de mener une large campagne de prévention par la diffusion de flyers et d'affiches, dans des lieux de passage comme les jardineries et pépinières, les communes et les lieux d'accueil MSA, DIRECCTE, DRAAF, RSI....

Bourgogne / Franche-Comté

Voyage d'étude en Suisse

Découverte et convivialité avec les paysagistes helvétiques : du 26 au 28 septembre, les adhérents de l'Unep Bourgogne/Franche-Comté et ses partenaires fournisseurs sont partis à la découverte d'entreprises franc-comtoises et suisses. La visite de l'établissement de formation de Cernier, ainsi que du jardin remarquable de la ville de Neufchâtel, ont suscité de nombreux échanges professionnels. La visite de la pépinière Forster, réputée pour ses magnifiques spécimens et ses techniques de végétalisation de bâtiments, a été très appréciée, ainsi que les moments de convivialité lors de la fête du vin à Neuchâtel et la dégustation de fromage et vins locaux !

Bretagne

Proximité et convivialité

C'est au Restau à vins à Quimper le 13 juin, et au Campanile de Taden-Dinan le 27 juin qu'ont eu lieu les réunions de proximité et de convivialité de l'Unep Bretagne, réunissant une cinquantaine d'adhérents. Au programme de ces moments d'échanges : «l'importance d'une identité pour les professionnels du paysage», et «le bois dans le jardin». De nombreuses pistes d'actions découlent de ces échanges dont des actions de communication à engager pour toujours mieux défendre la profession.

Normandie

Comment intégrer la biodiversité dans ses prestations ?

L'Unep Normandie s'est engagée pour la biodiversité, en mobilisant ses adhérents lors d'une journée thématique sur le paillage. Denis Pépin, agronome et conférencier, a rappelé les enjeux de la biodiversité, le principe de fonctionnement des écosystèmes et les interactions entre faune et flore. L'AREXHOR Seine-Manche a présenté les résultats de ses expérimentations avec les différents paillis, minéral et organique.
Les participants (entrepreneurs du paysage, architectes-paysagistes et collectivités) se sont rendus à la pépinière Lavasseur à Ussy (14) où les attendaient Kabelis et Terreau Flore Bleue pour une présentation de leur gamme de paillis. Tous ont pu échanger leurs expériences sur cette technique.

Les instances de l'Unep

2 conseils d'administration
2 conseils stratégiques
8 bureaux nationaux
26 commissions
et groupes techniques de métier
34 délibérations votées

Les élus de l'Unep

Près de 400 bénévoles font vivre l'action de l'Unep et s'investissent plus encore que les autres pour défendre et promouvoir notre profession. Ils représentent l'Unep au travers des 1130 mandats que l'organisation professionnelle endosse.

Outre la présidente et les 9 membres de son bureau, 13 présidents régionaux, 97 présidents départementaux, 142 membres de commissions et groupes techniques de métier, 31 administrateurs composent les différentes instances décisionnelles.

Être élu président régional, président départemental, membre d'un bureau, d'une commission, d'un groupe technique de métier, c'est porter quotidiennement l'ambition de l'Unep, donner toujours plus de visibilité aux métiers du paysage, défendre et faire valoir les spécificités du secteur.

Le Bureau

Les membres du bureau font la synthèse des propositions des commissions nationales et des groupes techniques de métiers, et proposent aux membres du conseil d'administration les actions à initier. Ils veillent à la bonne exécution des délibérations prises par les membres du conseil d'administration.

Le bureau a pour mission d'assurer la direction de l'organisation professionnelle et d'assister la présidente de l'Unep dans cette tâche.

Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe de décision de l'Unep.

Il est composé des membres du bureau de l'Unep, des présidents d'honneur, des présidents de région, des administrateurs régionaux, des présidents de commission, des groupes techniques de métier et de personnes ès qualité.

Le Conseil stratégique

Le conseil stratégique rassemble les Présidents de région et les membres du bureau.

Il propose au conseil d'administration les grandes orientations politiques et les actions prioritaires du Plan Stratégique.

Les Commissions et les Groupes Techniques de Métiers

Les commissions et groupes techniques de métiers ont pour mission de faire des propositions aux membres du bureau et de mettre en œuvre les décisions prises en conseil d'administration.

Ordre du mérite agricole 2014

L'Unep félicite chaleureusement ses adhérents reconnus pour leurs actions en faveur de nos métiers, de la promotion et de la défense de nos entreprises.

Nomination au grade d'Officier

Jean-Michel Bertaux
Charles Hamelin
Jean-Pierre Ruelle

Nomination au grade de Chevalier

Pascal Bodin
Philippe Chipaux-Martinet
Guy Courserant
Michèle Daudet
Jean-Marie Delas
Michèle Gasquet
Pierre-Henri Pennequin
Jean-Jacques Rebeyrol

Les membres du bureau

Catherine Muller
Présidente

Olivier Bedouelle
1er Vice-président, délégué à la responsabilité sociétale des entreprises du paysage, référent pour les entreprises de taille intermédiaire

Nicolas Bourdin
Vice-président, délégué aux relations avec les adhérents

Philippe Feugère
Vice-président, délégué à l'innovation

Pascal Denimal
Vice-président, délégué aux affaires sociales, référents pour les entreprises de grande taille

Michèle Gasquet
Vice-présidente, déléguée à l'emploi et à la formation

Fabienne Gorce
Secrétaire Générale, déléguée à la santé et à la sécurité au travail, référente pour les entreprises de petite taille

Rémi Empisse
Secrétaire Générale Adjoint, délégué à l'environnement et à la biodiversité

Jean-Michel Bertaux
Trésorier, délégué au service de la personne

Les présidents de régions

Jérôme Brettes
Région Aquitaine

Frank Furtin
Région Bourgogne/Franche-Comté

Henri Mignon
Région Bretagne

Michèle Guillot
Région Centre/Limousin :

Pascal Bertero
Région Île-de-France

Michèle Daudet
Région Méditerranée

Philippe Chipaux-Martinet
Région Midi-Pyrénées

Régis Capart
Région Nord/Est

Pierre-Henri Pennequin
Région Nord/Picardie

Vincent Adeline
Région Normandie

Stéphane Cothet
Région Pays de la Loire/Poitou-Charentes

Gilles Espic
Région Rhône-Alpes/Auvergne

Jean-Louis Bédier
Région Île de la Réunion

Les présidents de commissions

Jean-Marc Sipan
Commission Emploi Formation

Pascal Franchomme
Commission Sociale

Christophe Gonthier
Commission Technique

Marc Mouterde
Commission Innovation Expérimentation

Jean-Claude Levent
Commission Service à la Personne

Christophe Tamin
Commission
Qualité-Sécurité-Environnement

En attente de désignation
Commission Économique

Daniel Veyssi
Commission Communication

Les présidents de groupes techniques métiers

Pierre Darmante
GTM Élagage

Manuel De Matos
GTM Milieux naturels et forestiers

Régis Rolland
Groupe Forestiers

François Cassotti
Groupe Génie végétal

Pascal Bodin
GTM Paysagisme d'intérieur

Hervé Lancon
GTM Sols sportifs

L'équipe permanente

Une équipe de collaborateurs au service des adhérents, à la délégation nationale et aux délégations régionales.

La délégation nationale

Pierre Emmanuel Bois
Délégué Général
› pebois@unep-fr.org

Bénédicte de Gorostarzu
Déléguée Générale Adjointe
› bdegorostarzu@unep-fr.org

Emmanuelle Ferla
Directrice Animation Réseau
› eferla@unep-fr.org

Cécile Sauveur
Responsable des Affaires Paritaires et Sociales
› csauveur@unep-fr.org

Thomas Demarest
Responsable Administratif et Financier
› tdemarest@unep-fr.org

Ariane Selinger
Responsable communication
› aselinger@unep-fr.org

Juliette Castro
Conseillère Technique Qualité/Sécurité/Environnement
› jcastro@unep-fr.org

Cécile Dumas
Conseillère Technique
› cdumas@unep-fr.org

Stéfanie Nave
Conseillère Technique Innovation/Expérimentation
› snave@unep-fr.org

Jennifer Malsoute
Conseillère Technique Communication
› jmalsoute@unep-fr.org

Anne Nezet
Chargée de Développement Unep Services
› contact.unepservices@unep-fr.org

En cours de recrutement
Assistante de Direction

Rime Meftah
Assistante Qualité Formation
› rmeftah@unep-fr.org

Mouna Bouchenak
Assistante Juridique
› mbouchenak@unep-fr.org

Nadia Selmi
Assistante Relation Adhérents
› nselmi@unep-fr.org

Emel Türkkan
Assistante des Conseillères Techniques
› eturkkan@unep-fr.org

Suzanne Jean-Joseph
Assistante et Accueil Général
› secretariat@unep-fr.org

Jérémy Carraut
Apprenti Comptable
› jcarraut@unep-fr.org

44 rue Notre-Dame des Victoires
75 002 Paris
Tél. : 01 42 33 18 82
Fax : 01 42 33 56 86
www.entreprisesdupaysage.org

Les délégations régionales

Agnès Coton
Déléguée régionale Aquitaine
› acoton@unep-fr.org

Anne Berranger
Déléguée régionale Bretagne
› aberranger@unep-fr.org

Sophie Barot Cortot
Déléguée régionale Bourgogne / Franche-Comté
› sbarot-cortot@unep-fr.org

Maëlle Le Gouill
Déléguée régionale Centre / Limousin
› mlegouill@unep-fr.org

Marie-Claire Fortuné
Déléguée régionale Île de la Réunion
› mcfortune@unep-fr.org

Elsa Vernet
Déléguée régionale Île-de-France
› evernet@unep-fr.org

Fanny Curunet
Déléguée régionale Île-de-France
› fcurunet@unep-fr.org

David Beltran
Commercial Île-de-France
› dbeltran@unep-fr.org

Claire Monot
Déléguée régionale Méditerranée
› cmonot@unep-fr.org

Sandrine Bez
Assistante Méditerranée
› sbez@unep-fr.org

Aurore Vila
Déléguée régionale Midi-Pyrénées
› avila@unep-fr.org

Olivier Wendling
Délégué régional Nord / Est
› owendling@unep-fr.org

Claire Stephan
Déléguée régionale Nord-Picardie
› cstephan@unep-fr.org

Vanessa Marin-Colino
Déléguée régionale Normandie
› vmarin@unep-fr.org

Anne Guillotin
Assistante Normandie
› aguillotin@unep-fr.org

Béatrice Moreau
Déléguée régionale Pays de La Loire / Poitou-Charentes
› bmoreau@unep-fr.org

Catherine Piriou
Assistante Pays de La Loire / Poitou-Charentes
› cpiriou@unep-fr.org

Laetitia Dumas
Déléguée régionale Rhône-Alpes / Auvergne
› ldumas@unep-fr.org

Nathalie Joly
Assistante Rhône-Alpes / Auvergne
› njoly@unep-fr.org

Typologie des adhérents

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 28 000 entreprises du paysage. Présente sur l'ensemble du territoire français, métropolitain et outre-mer, elle réunit des adhérents répartis dans toute la France.

Répartition des adhérents par région

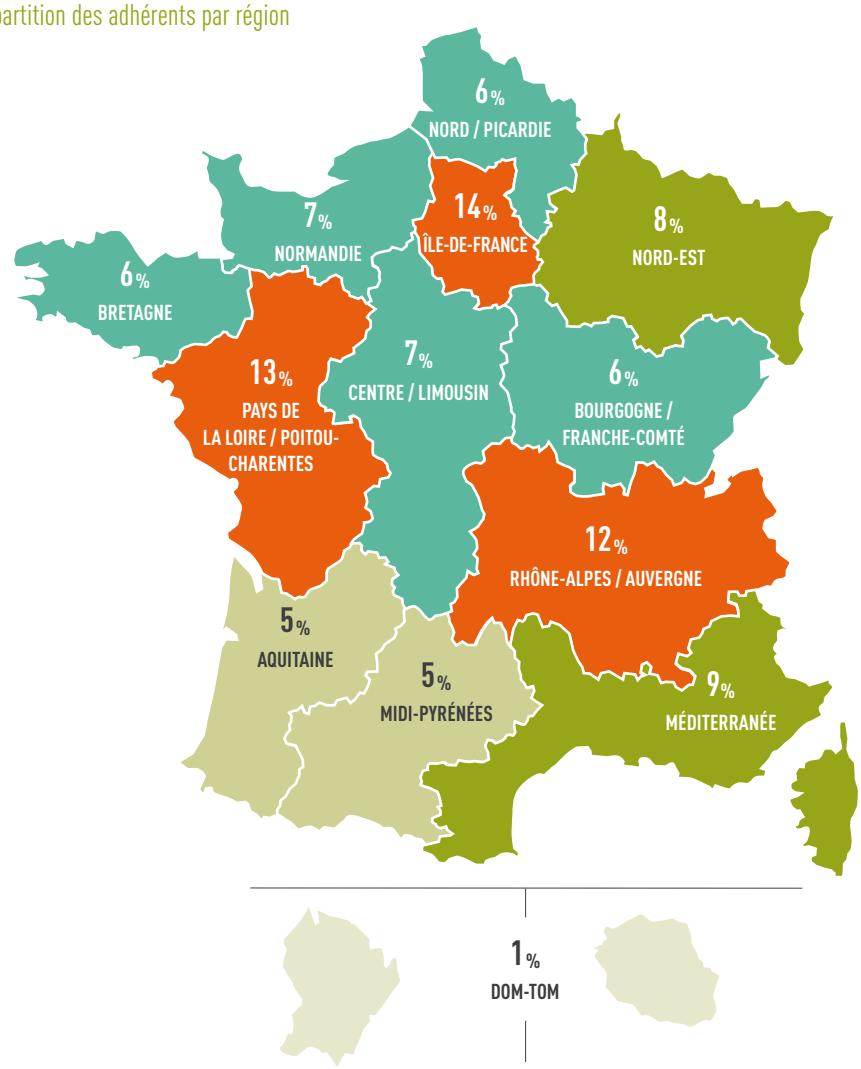

Répartition des adhérents par nombre de salariés

L'Unep représente les grandes entreprises qui ont plus de 50 salariés, mais aussi les TPE.

3 % des adhérents ont 50 salariés et plus, alors que 72 % ont moins de 10 salariés.

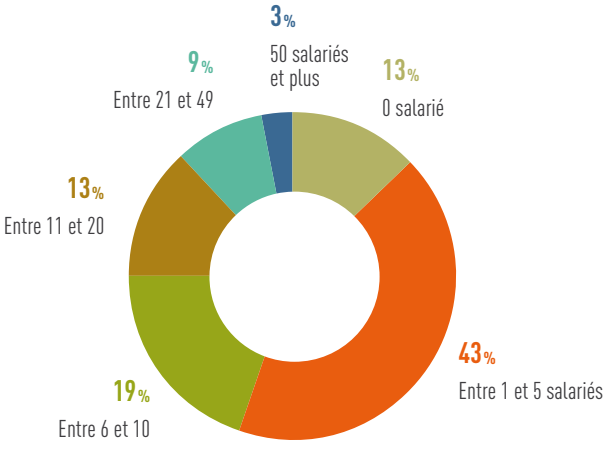

LES MANDATS INSTITUTIONNELS

L'Unep est l'unique organisation professionnelle représentative des 28400 entreprises du paysage auprès des pouvoirs publics. Elle gère un certain nombre de mandats pour défendre les intérêts des chefs d'entreprises du paysage. Au total, ce sont plus de 1000 mandats tenus par 400 professionnels bénévoles, aux niveaux régional et national.

Social / Emploi / Formation

AGRICA

AGRICA est le groupe de protection sociale complémentaire de tous les salariés du secteur agricole.

Au sein du groupe AGRICA, l'Unep siège à :
- l'Assemblée Générale de deux institutions de retraite complémentaire : CAMARACA (pour les non cadres) et Agrica retraite Agirc (pour les cadres).
- l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration des deux institutions de prévoyance : Agriprévoyance (pour les non cadres) et CPCEA (pour les cadres).

Au titre d'Agriprévoyance, l'Unep participe également à la commission des actions sociales, au comité des risques, à la commission de développement et aux commissions paritaires de suivi du paysage.

ANEFA

Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

L'ANEFA met en œuvre les orientations définies au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de l'Agriculture. Ces missions sont de favoriser le développement de l'emploi, valoriser l'image des métiers et informer sur l'évolution des emplois et des compétences requises en agriculture. L'Association est présente au niveau des régions et des départements à travers l'ANEFA et les ADEFA.

APECITA

L'APECITA est une association paritaire visant à favoriser les rencontres entre employeurs et candidats dans le secteur agricole. Elle conseille, oriente et accompagne dans les recrutements.

L'Unep siège au sein du Conseil d'Administration de l'APECITA.

COCT

Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail

Le COCT est une instance du Ministère du Travail visant à définir la politique nationale de protection et de promotion de la santé-sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail.

L'Unep participe à certaines Commissions spécialisées du COCT.

COET

Comité d'Organisation des Expositions du Travail

Le COET est l'organisme en charge de l'organisation du concours « Un des meilleurs Ouvriers de France ».

L'Unep préside le jury pour le concours dans la classe « art des jardins paysagers », et participe au Conseil d'Administration du COET.

CPC et CNS du Ministère de l'Agriculture

Commission Paritaire Consultative et Commission Nationale Spécialisée « Aménagements »

La CPC est une instance paritaire du Ministère de l'Agriculture qui a pour mission de donner un avis sur les référentiels des diplômes. Pour les diplômes aménagements paysagers, du CAPA au BTS, l'avis émane de la CNS « Aménagements ».
L'Unep participe aux réunions de ces instances.

CPNE

Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi en Agriculture

La CPNE est l'instance politique de concertation et d'orientation pour le développement de l'emploi et de la formation en agriculture. Elle définit les orientations politiques du FAFSEA et de l'ANEFA mais aussi la création des CQP, la liste des formations pour adultes qui donneront lieu à financement par le FAFSEA… Elle est composée paritairement de représentants employeurs dont l'Unep, et des organisations syndicales de salariés. La CPNE est également déclinée en régions au travers des CPRE.

Pour les problématiques propres au secteur, l'Unep dispose de sa propre section professionnelle paysage.

FAFSEA

Fond national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles

Le FAFSEA est l'OPCA et l'OPACIF des salariés relevant de l'agriculture et des activités annexes. À ce titre, il collecte les cotisations des entreprises de son champs de compétences, pour financer la formation professionnelle de leurs salariés. Le FAFSEA a pour mission d'optimiser l'investissement formation, de soutenir la performance des entreprises, de développer l'emploi qualifié.
Le FAFSEA est également décliné en région avec les OPRC (Organe Paritaire Régional Commun).

L'Unep siège dans les différentes instances du FAFSEA, tant au niveau national (Conseil d'Administration, Bureau) que régional (OPRC). Aussi, l'Unep dispose, par son accord national sur la Formation Professionnelle Continue, de sa Section Paritaire Sectorielle pour les questions ayant trait au paysage.

ISA

Institut Supérieur d'Agriculture

L'ISA est un institut d'enseignement supérieur ayant pour but de former des ingénieurs, qui dispose d'un pôle paysage (issu de l'Itiape) en charge de la formation d'ingénieurs du paysage, par la voie initiale ou par la voie de l'apprentissage.

L'Unep est présente au Conseil d'Administration, au Bureau, et au Conseil de perfectionnement de l'ISA.

MSA

Mutualité Sociale Agricole

La MSA est l'organisme de protection sociale des salariés et non salariés du monde agricole, ainsi que leurs ayants droit et les retraités.

L'Unep est présente dans les Conseils d'Administration de certaines caisses régionales et départementales de la MSA.

VIVEA

Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

VIVEA est le fonds d'assurance formation des actifs non salariés, chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou aides familiaux des secteurs de l'agriculture et du paysage.

L'Unep siège notamment au Conseil d'Administration et au comité de pilotage paysage de VIVEA.

Technique / Innovation

ADIVET

Association des Toitures Végétalisées

L'Adivet est une association qui regroupe des fournisseurs de systèmes de végétalisation, de plantes ou de composants, des entreprises d'étanchéité et de paysage. Sa principale mission est de promouvoir le concept « toitures végétalisées » auprès des décideurs publics, des particuliers, des entreprises.

L'Unep siège au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Adivet.

FRANCE AGRIMER

France Agrimer est un établissement de concertation et d'échanges entre les organismes du secteur agricole et l'État. Ses missions sont de favoriser la concertation, gérer les aides publiques, assurer une veille économique...

L'Unep participe aux réunions de l'établissement.

ORÉE

Orée est une association qui regroupe des entreprises, des collectivités, des organisations professionnelles qui développent une réflexion commune pour une gestion intégrée de l'environnement.

L'Unep participe à l'Assemblée Générale et à différents groupes de travail dont celui sur l'économie et la biodiversité.

PLANTE & CITÉ

Plante & Cité est la plateforme nationale d'information technique et d'expérimentation sur les espaces verts.

L'Unep est présente dans les différentes instances de Plante & Cité : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commissions.

QUALIPAYSAGE

Qualipaysage est l'organisme de qualification des entreprises de paysage, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. L'Unep fait partie des membres fondateurs.

L'Unep siège paritairement dans les instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau. En région, l'Unep est présente dans les Commissions Régionales d'Examen (CRE).

ASSOCIATION HQE

Plateforme de la construction et de l'aménagement durables reconnue d'utilité publique, l'Association HQE accompagne les donneurs d'ordres, professionnels, experts et usagers dans la réalisation d'un meilleur cadre de vie.

L'Unep participe, au sein d'un groupe de travail «Biodiversité et économie - volet prospective» à la production de mémentos et guides.

FRB

Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

La FRB est une plateforme entre les différents acteurs scientifiques et sociétaux sur la biodiversité.

Depuis octobre 2014, l'Unep fait partie du Comité d'Orientation Stratégique de la FRB et s'implique au sein du collège Gestion des espaces, des milieux et des espèces.

Internationnal

ELCA

European Landscape Contractors Association

L'ELCA est l'association européenne des entreprises du paysage, créée afin de promouvoir la coopération et d'établir des rapports d'échanges d'informations et d'expériences en Europe. Depuis 2010, la France occupe la Présidence de l'ELCA.

En tant qu'organisation membre, l'Unep siège au Présidium, à l'Assemblée des Délégués et au Bureau.

En 2014, dans le cadre de sa nouvelle présidence à l'Unep, Catherine Muller a invité son homologue allemand, August Forster, Président de BGL-GaLaBau, pour échanger sur les problématiques commune des deux organisations, envisager des actions de promotion et de défense des métiers du paysage au niveau européen.

L'EILO

L'EILO est l'association européenne des entreprises de paysagisme d'intérieur. Elle favorise les échanges entre professionnels et promeut le secteur.

L'Unep est adhérente de l'organisation.

Promotion

CNVVF

Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Le CNVVF est l'organisme en charge de l'organisation du concours pour le label « Villes et villages fleuris ».

L'Unep participe aux instances du CNVVF, dans les jurys départementaux et régionaux, et au Conseil d'Administration.

CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS

Le Conseil National des Parcs et Jardins est un lieu de concertation et d'échanges autour de la création, l'entretien, la réparation et la valorisation des parcs et jardins, composé de partenaires publics et privés.

C'est à ce titre que l'Unep participe aux travaux du Conseil.

FRANCE BOIS FORÊT

France Bois Forêt est l'interprofession de la filière bois, qui regroupe les propriétaires et gestionnaires privés et publics, les pépiniéristes, les reboiseurs, les grainiers... Son objectif est de développer l'activité économique de la filière ainsi que l'utilisation de la ressource forestière.

L'Unep siège au Conseil d'Administration.

VAL'HOR

Val'hor est l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Ses missions sont de développer les marchés et pérenniser les entreprises, d'investir dans la recherche et de défendre les différentes familles qu'elle représente auprès des pouvoirs publics.

Depuis 2011, la Présidence de Val'hor est occupée par un représentant de l'Unep.
L'Unep participe aux instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commission Commune, Commission Paysage (COMEP).

WORLDSKILLS FRANCE

WorldSkills France est l'association qui porte la compétition des Olympiades des Métiers, organisée tous les deux ans dans un pays différents.

L'Unep est administrateur, participe aux Commissions Communication et s'implique dans l'organisation des Olympiades pour le métier de jardinier-paysagiste.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Social / Emploi / Formation

CCMSA
Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

of-FEEE
Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

Associations et Fédérations Professionnelles

AITF
Association des Ingénieurs Territoriaux de France

EDT
Entrepreneurs des Territoires

FFP
Fédération Française du Paysage

FNB
Fédération Nationale du Bois

FNPHP
Fédération Nationale des Producteurs Horticoles et Pépiniéristes

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

HORTIS
Association des responsables d'espaces verts en ville

SFG
Société Française des Gazons

SNHF
Syndicat National de l'Horticulture de France

SYNAA
Syndicat National de l'Arrosage Automatique

Technique / Innovation

AGéBio
Association Française pour le génie écologique ou le génie végétal

ACTA
Institut des filières animales et végétales

AFBB
Association Française des Baignades Biologiques

AI-Géco
Association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologique

ARRDHOR
CRITT Horticole

CNIEFEB
Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois

FNE
France Nature Environnement

NOÉ Conservation
Association pour la sauvegarde de la biodiversité

Communication

Domaine de Chaumont-sur-Loire
pour le Festival International des Jardins

Ministère de la Communication
pour les Rendez-vous aux Jardins

ORGECO et AFL
associations de consommateurs

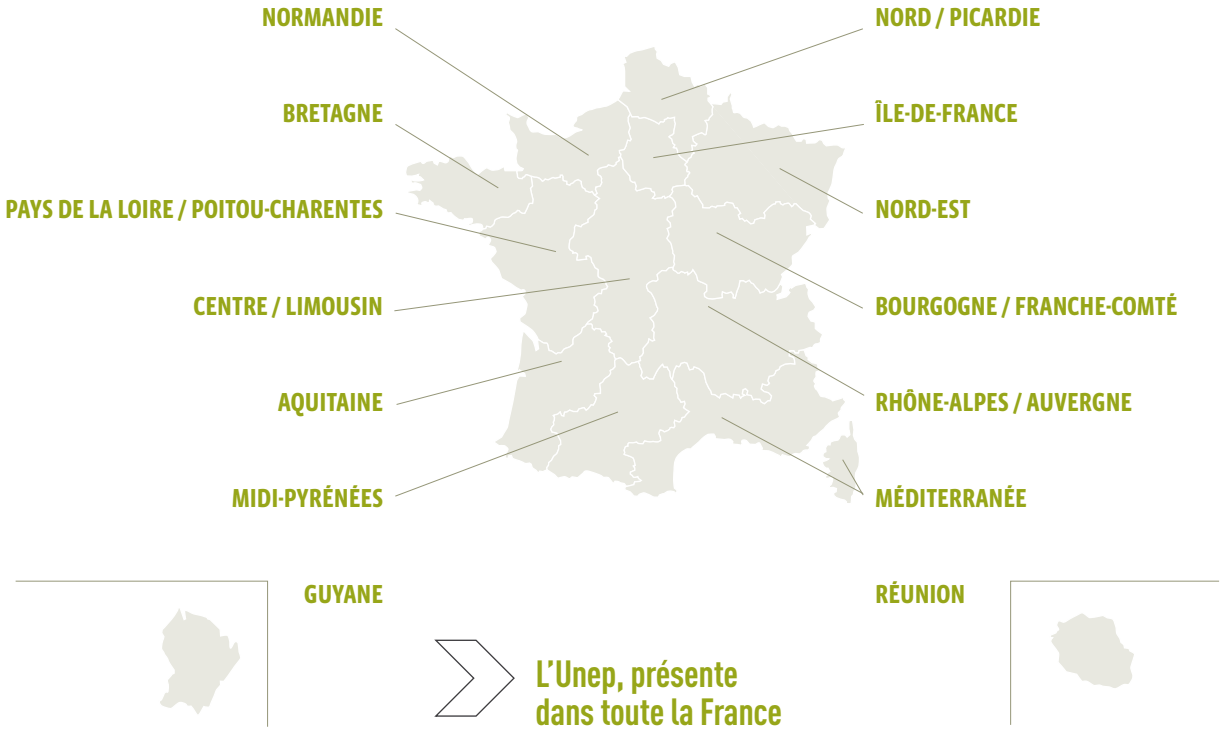

L'Unep, présente dans toute la France

Aquitaine
Départements : 24, 33, 40, 47, 64

Bretagne
Dpts. : 22, 29, 35, 56

Bourgogne / Franche-Comté
Dpts. : 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

Centre / Limousin
Dpts. : 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 87

Guyane
Délégation régional Île de la Réunion

Île-de-France
Dpts. : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Méditerranée
Dpts. : 04, 05, 06, 11, 13, 20, 30, 34, 48, 66, 83, 84

Midi-Pyrénées
Dpts. : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82

Nord / Est
Dpts. : 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88

Nord-Picardie
Dpts. : 02, 59, 60, 62, 80

Normandie
Dpts. : 14, 27, 50, 61, 76

Pays de La Loire / Poitou-Charentes
Départements : 16, 17, 44, 49, 53, 72, 79, 85, 86

Rhône-Alpes / Auvergne
Dpts. : 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74

Pour assurer
la protection
sociale
des salariés
du Paysage
AGRICA est plus
que complémentaire
Conception graphique : Quartoplans - Image : © LisaStrachan/Thinkstock
Groupe AGRICA
RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE
www.groupagrica.com